



PREAVIS N° 06/2016

DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE DU GROUPEMENT DE VY DE MAURAZ

Au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les Communes de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chaux, Lussery-Villars et Senarclens collaborent pour la distribution d'eau et la défense incendie sur la base de la convention signée par les Municipalités en mars et avril 2011. Cette collaboration intercommunale a pris l'appellation de Groupement de Vy de Mauraz.

Le financement des travaux de création d'un réseau régional a été décidé par le Conseil qui a adopté les préavis N°s 02/06 et 02/11 relatifs à la part communale au devis total de CHF 9'056'700.- calculée au prorata de la population selon décompte du SCRIS pour l'année 2010, soit pour Chavannes-le-Veyron, 2.06 %.

Ci-dessous, sont présentés les différents ouvrages régionaux construits selon le projet et en particulier les trois ouvrages pour lesquels des travaux supplémentaires ont été exécutés, la justification de ces derniers, ainsi que le complément de crédit nécessaire au bouclage du compte général des travaux.

Travaux réalisés

Au printemps 2016, la situation des douze ouvrages prévus par le projet est la suivante :

1. **Réservoir de Vy de Mauraz de 3'500 m³** : en service; alimenté par les sources des Moussets de Cuarnens, d'une part et de Chavannes-le-Veyron – Cossonay – Senarclens, d'autre part; équipé d'une station de pompage de surpression pour alimenter le village de Cuarnens; mise en charge des réseaux des sept communes membres du Groupement de Vy de Mauraz situées en aval.
2. **Conduite maîtresse Vy de Mauraz – Chavannes-le-Veyron** : en service; équipée d'une chambre de comptage à l'entrée de Chavannes-le-Veyron.
3. **Conduite de bouclage Les Plattes – La Chaux – Bois du Sépey** : en service; équipée de deux chambres de comptage aux liaisons sur le réseau de La Chaux.
4. **Conduite RC 165B** : ouvrage réalisé il y a plusieurs années lors de l'élargissement de la route cantonale par le Voyer; en service.
5. **Conduite Tuilerie** : en service.
6. **Conduite maîtresse Cossonay – Lussery-Villars** : en service; équipée d'une chambre réductrice de pression à Lussery-Villars.
7. **Conduite de bouclage Ouest à Dizy** : ouvrage non exécuté et remplacé par une conduite de bouclage entre La Chaux et Dizy.
8. **STAP Vuichime** : ouvrage exécuté; mise en service mi-mai 2016 après achèvement de travaux sur le réseau communal de La Chaux.
9. **STAP En Fayet** : travaux en cours pour la modification de l'appareillage afin de refouler l'eau de la nappe du Bois du Sépey au réservoir de Vy de Mauraz; mise en service début mai 2016.
10. **Conduite d'adduction les Moussets - Vy de Mauraz** : en service; équipée d'une chambre de comptage pour mesurer le débit des sources de Cuarnens et de Chavannes-le-Veyron, Cossonay et Senarclens.

11. **Conduite d'adduction Vuichime – Vy de Mauraz** : ouvrage exécuté; mise en service mi-mai 2016 en même temps que la station de pompage de Vuichime.
12. **Conduite maîtresse Allens – Gollion** : liaison en service; équipée d'une chambre réductrice de pression à l'entrée de Gollion; tronçon de conduite à poser en amont d'Allens d'ici la fin de l'été 2016.

Travaux supplémentaires

Lors de la mise en œuvre de la convention intercommunale et de l'étude des projets de détail, trois ouvrages ont été modifiés pour les raisons suivantes :

- L'ouvrage 12, la conduite maîtresse Allens – Gollion, a été étendu à l'amont et à l'aval à la demande de l'ECA qui subventionne l'ensemble des travaux à un taux moyen de 26 %. L'Etablissement cantonal d'assurance a voulu ainsi garantir des conditions hydrauliques performantes à Gollion, ce qui a nécessité le remplacement sur 110 mètres de la conduite existante en aval de la chambre réductrice de pression de Gollion pour passer d'un diamètre intérieur de tube de 144 à 200 mm, d'une part et la pose d'une nouvelle conduite en amont d'Allens sur 370 mètres jusqu'au réseau bouclé de Cossonay, d'autre part. Ce dernier tronçon sera exécuté dans le cadre du chantier de mise en séparatif d'Allens par la Commune de Cossonay.
- L'ouvrage 7, conduite de bouclage Ouest à Dizy, a été abandonné et remplacé par une conduite de bouclage entre le village de La Chaux et le lieu-dit "Le Chalet" à Dizy, dans le but d'augmenter les conditions hydrauliques de débit et de pression pour la lutte contre le feu au point haut du dispositif que constitue le village de Dizy. Il s'agit également de garantir la sécurité d'exploitation du réseau régional par le refoulement de l'eau des puits de captage de l'Entente intercommunale Cossonay – Dizy dans un système maillé, vu que la nappe du Bois du Sépey constitue l'approvisionnement d'appoint en période d'étiage. Cela permet également de limiter les pertes de charge par rapport au pompage dans une conduite unique en cul de sac.
- L'ouvrage 6, conduite maîtresse Cossonay – Lussery-Villars, a fait l'objet d'une augmentation du calibre intérieur de 200 à 250 mm sur le tronçon en conduite unique, soit entre le TCS et la chambre réductrice de pression de Lussery-Villars. On dispose ainsi de la charge hydraulique la plus favorable même en cas de débit élevé, ce qui optimise en anticipation une future valorisation énergétique des excédents disponibles entre l'automne et le printemps aux sources des Mousses et de Vuichime. Dans ce but, une extension de la nouvelle conduite intercommunale depuis la chambre réductrice de pression de Lussery-Villars jusqu'au pont sur la Venoge rendra possible le turbinage de l'eau sur un site où la pression statique est de 20 bars par rapport au trop-plein du réservoir de Vy de Mauraz.

Aspects financiers

Le tableau annexé au préavis donne le détail par ouvrage des participations communales, qui se montent à CH 9'104'548.15 au 19 avril 2016 par rapport au devis de CHF 9'056'700.-. A cette date, le solde à facturer est de CHF 452'000.-.

Le crédit complémentaire est donc de CHF 500'000.-. Cette demande est justifiée par les coûts des travaux supplémentaires explicités au point 3 du préavis :

- Ouvrage 12 Allens – Gollion Coût des 480 mètres de conduites supplémentaires	CHF 257'000.-
- Ouvrage 7 La Chaux – Dizy Plus-value par rapport au devis initial	CHF 216'000.-
- Ouvrage 6 Cossonay – Lussery Plus-value pour augmentation du calibre	<u>CHF 128'000.-</u>
Total	<u>CHF 601'000.-</u>

Le crédit complémentaire de CHF 500'000.- se répartit entre les communes selon le critère défini par la convention :

Commune	Population selon SCRIS 2010	Part pour investissement et copropriété	Complément 2016 [CHF]
Chavannes-le-Veyron	120	2.06%	10 281
Cossonay	3324	56.96%	284 784
Cuarnens	378	6.48%	32 385
Dizy	218	3.74%	18 677
La Chaux	420	7.20%	35 984
Lussery-Villars	351	6.01%	30 072
Senarclens	399	6.84%	34 184
Gollion	626	10.73%	53 633
TOTAUX	5836	100.0%	500 000

Pour la Commune de Chavannes-le-Veyron, le crédit complémentaire est donc de CHF 10'281.-- TTC.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

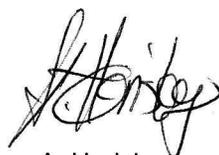
- vu le préavis N° 06/16
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter un crédit complémentaire d'un montant de CHF 10'281.-- justifié par les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du Groupement Vy de Mauraz
2. d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune de Chavannes-le-Veyron



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2016.



A. Horisberger
Syndic

Au nom de la Municipalité



F. Blanchoud
secrétaire

Délégué municipal : Philippe Caillat

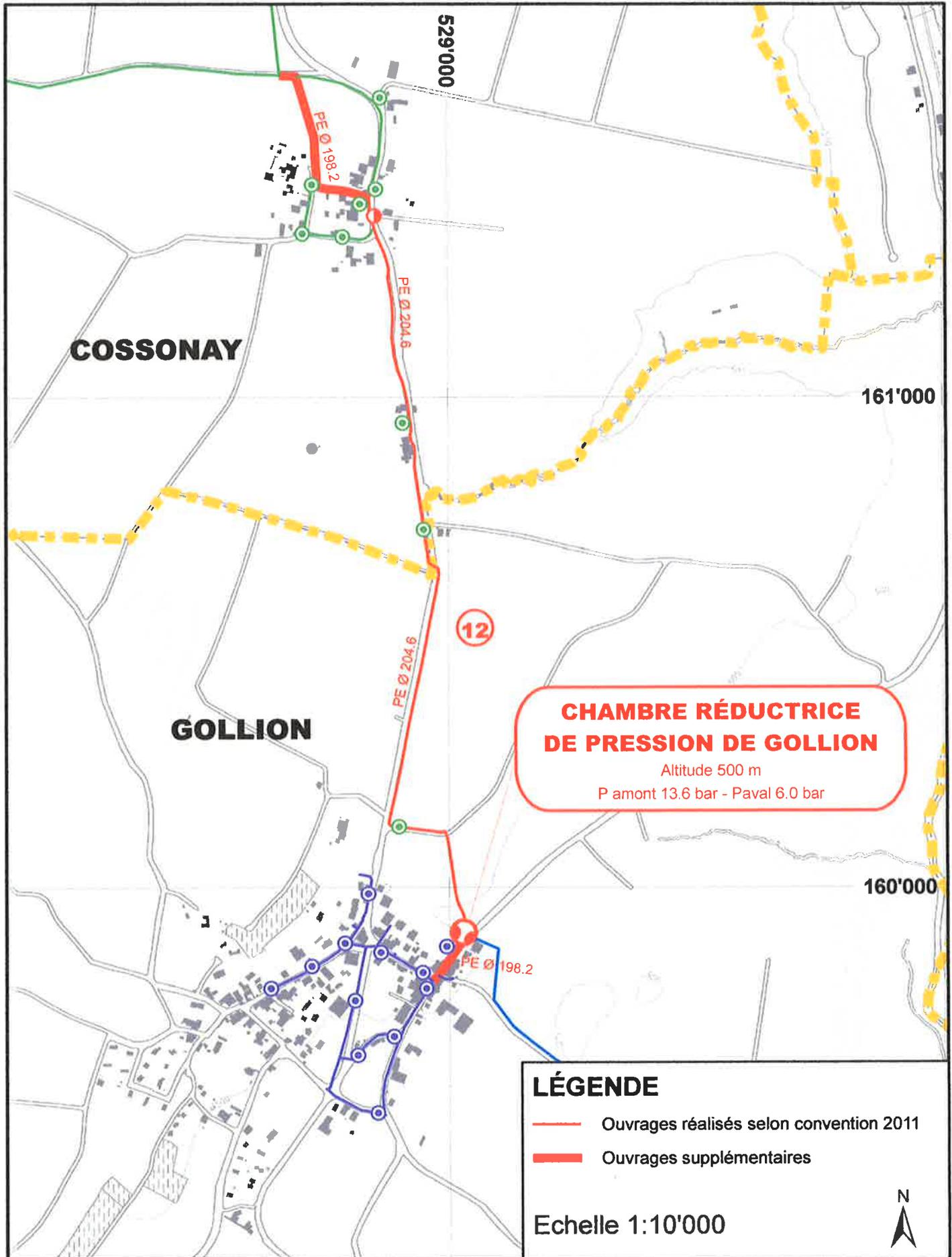
- Annexes :**
- Tableau des répartitions financières
 - Plan de la conduite Allens – Gollion (ouvrage 12)
 - Plan de la conduite Dizy – La Chaux (ouvrage 7)
 - Plan de la conduite Cossonay – Lussery-Villars (ouvrage 6)

Commune	Population selon SCRIS 2010	Part pour investissement et copropriété 2010	Population selon SCRIS 2015	Part pour investissement et copropriété 2015	Conduite DN 400	Réseau fibre optique	Total
Chavannes-le-Veyron	120	2.06%	120	1.83%	20 146	3 247	23 393
Cossonay	3 324	56.96%	3 642	55.40%	611 424	98 543	709 967
Cuarnens	378	6.48%	439	6.68%	73 700	11 878	85 578
Dizy	218	3.74%	221	3.36%	37 102	5 980	43 081
La Chauv	420	7.20%	421	6.40%	70 678	11 391	82 069
Lussery-Villars	351	6.01%	423	6.43%	71 014	11 445	82 459
Senarclens	399	6.84%	451	6.86%	75 714	12 203	87 917
Gollion	626	10.73%	857	13.04%	143 874	23 188	167 063
TOTAUX	5 836	100.0%	6 574	100.0%	1 103 652	177 876	1 281 528

28.07.2016

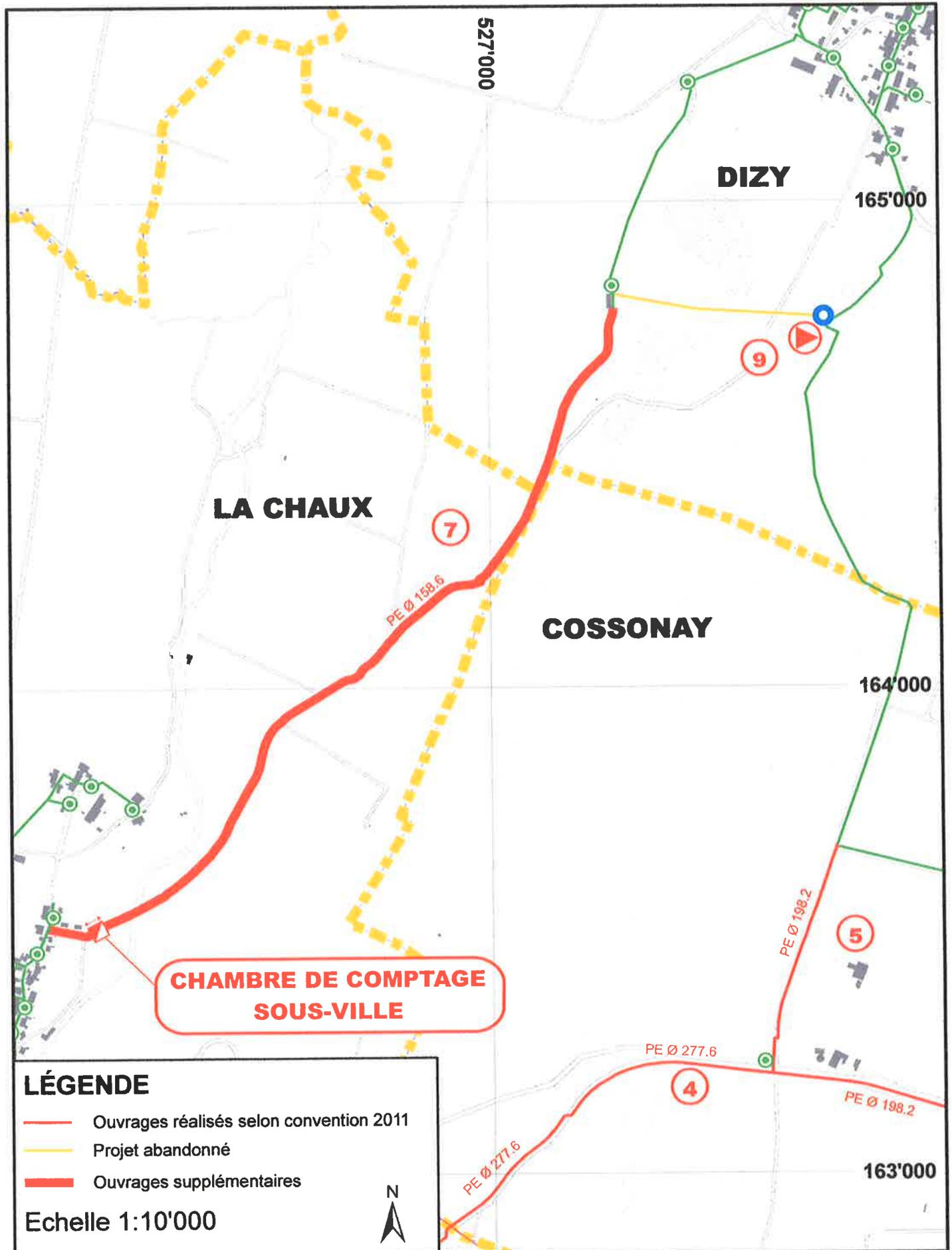
GROUPEMENT DE VY DE MAURAZ

Ouvrage 12: conduite Allens - Gollion



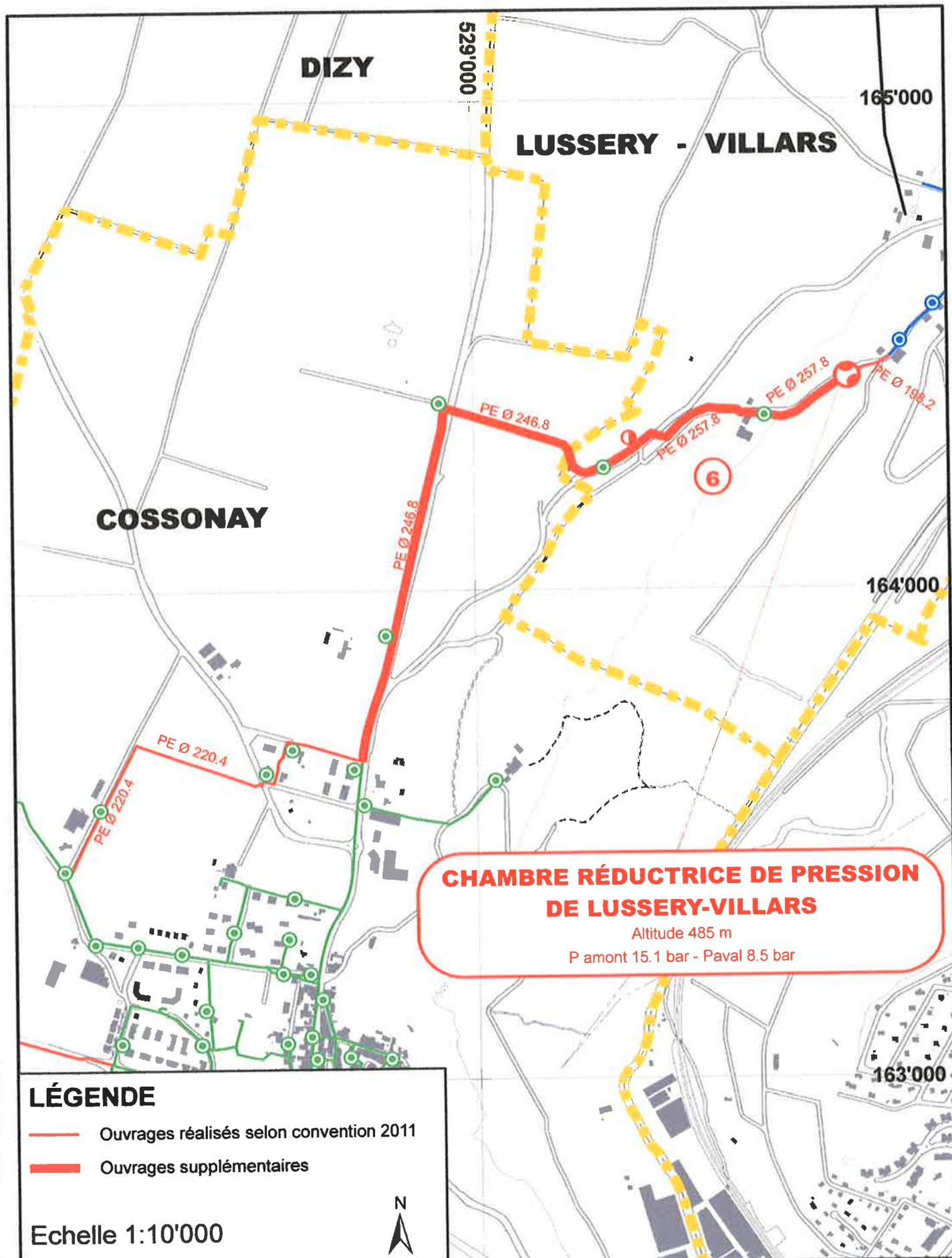
GROUPEMENT DE VY DE MAURAZ

Ouvrage 7: conduite Dizy - La Chaux



GROUPEMENT DE VY DE MAURAZ

Ouvrage 6: conduite Cossonay - Lussery



Le crédit complémentaire de CHF 500'000.- se répartit entre les communes selon le critère défini par la convention :

Commune	Population selon SCRIS 2010	Part pour investissement et copropriété	Complément 2016 [CHF]
Chavannes-le-Veyron	120	2.06%	10 281
Cossonay	3324	56.96%	284 784
Cuarnens	378	6.48%	32 385
Dizy	218	3.74%	18 677
La Chaux	420	7.20%	35 984
Lussery-Villars	351	6.01%	30 072
Senarclens	399	6.84%	34 184
Gollion	626	10.73%	53 633
TOTAUX	5836	100.0%	500 000

Pour la Commune de Chavannes-le-Veyron, le crédit complémentaire est donc de CHF 10'281.-- TTC.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

- vu le préavis N° 06/16
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter un crédit complémentaire d'un montant de CHF 10'281.-- justifié par les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du Groupement Vy de Mauraz
2. d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune de Chavannes-le-Veyron



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2016.

A. Horisberger
Syndic

Au nom de la Municipalité



F. Blanchoud
secrétaire

Délégué municipal : Philippe Caillat

- Annexes :**
- Tableau des répartitions financières
 - Plan de la conduite Allens – Gollion (ouvrage 12)
 - Plan de la conduite Dizy – La Chaux (ouvrage 7)
 - Plan de la conduite Cossonay – Lussery-Villars (ouvrage 6)